

6 juin 2012

Dr Donald Kaberuka
Président
Banque africaine de développement

Objet: Préoccupations et recommandations des Peuples Autochtones sur le Système de Sauvegarde Intégré (SSI) de la Banque africaine de développement

Nous, soussignés, organisations représentantes des Peuples Autochtones en Afrique, sollicitons la Banque africaine de développement (BAD) de remédier substantiellement à l'insuffisance en matière de protection des droits des Peuples Autochtones dans le projet du Système de Sauvegarde Intégré (SSI) de la BAD. Nous tenons également à exprimer nos sérieuses préoccupations quant à l'exclusion des représentants des Peuples Autochtones du processus de consultation sur le SSI.

Appréciant les efforts déployés par la BAD pour le développement du SSI, nous pensons qu'il s'agit d'une avancée considérable pour promouvoir la durabilité environnementale et sociale des projets de la Banque. En outre, nous prenons acte de la mention des Peuples Autochtones pour la première fois dans un texte de politique de la BAD. Toutefois, nous notons que la proposition actuelle relative aux Peuples Autochtones, telle qu'explicitée dans le SSI, se trouve désormais éloignée des standards internationaux en la matière.

Depuis le 15^{ème} siècle, les droits des Peuples Autochtones dans le monde et en Afrique en particulier, ont subi des injustices, entre autres celle de la dépossession de leurs terres et territoires pour des raisons diverses, y compris pour la mise en œuvre de projets de développement. C'est dans ce contexte que la reconnaissance des droits des Peuples Autochtones n'a cessé d'évoluer aboutissant à l'adoption de l'Assemblée générale de l'ONU en Septembre 2007 de la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones (DNUDPA). Cette déclaration historique énonce la responsabilité des gouvernements à obtenir **le Consentement Libre, l'Informé et le Préalable (CLIP) des Peuples Autochtones** pour les projets qui pourraient avoir un impact sur leur vie, leurs moyens de subsistance, leurs droits de propriété et leur héritage culturel.

Nous notons que **toutes les banques multilatérales de développement (BMD) ont adopté des politiques autonomes pour protéger les droits des Peuples Autochtones** au sein de leurs systèmes de sauvegarde. Ceci inclut toutes les BMDs qui opèrent en Afrique, y compris le Groupe de la Banque mondiale, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) et la Banque européenne d'investissement (BEI). Parmi ces institutions, deux, à savoir la SFI et la BERD, ont récemment adopté le principe du CLIP dans les révisions de leurs politiques de sauvegardes.

Nous prenons connaissance de l'élan positif en Afrique pour une plus grande reconnaissance des droits des Peuples Autochtones et nous appelons que la BAD contribue à cet élan. En particulier, nous citons le travail précurseur de **la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP), dont le rapport de 2006¹ reconnaissait, sans équivoque, l'existence des Peuples Autochtones ainsi que leurs droits en Afrique.** Les décisions de la Commission pour l'Afrique étant adoptées par les chefs d'Etat africains, plusieurs pays africains ont pris (ou sont en train de prendre) des mesures législatives portant sur les droits des populations autochtones dans leurs pays respectifs. A titre d'exemples, la République du Congo a récemment adopté une loi spécifique relative aux peuples autochtones, la République centrafricaine a adopté 169 de l'OIT sur les droits des peuples autochtones, le Kenya reconnaît les peuples autochtones dans sa nouvelle constitution, et l'Afrique du Sud est actuellement dans le processus de la formulation d'une loi sur les peuples autochtones. En outre, tous les 18 pays africains faisant partie soit du Programme ONU-REDD ou du Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF), ont adopté des mesures spécifiques visant à répondre aux questions des peuples autochtones dans la conception de leurs stratégies nationales REDD +. Les Fonds d'investissement climatiques, dont la BAD est une agence d'exécution, ont représentants africains des peuples autochtones dans ses comités.

Pour que la BAD ne reste pas en marge de cette dynamique, **nous l'appelons à adopter une Sauvegarde Opérationnelle supplémentaire sur les Peuples Autochtones au sein du Système de Sauvegarde Intégré, en accord avec les principes de la DNUDPA, les normes internationales et les meilleures pratiques.**

De même, **la Banque africaine de développement devrait tenir un processus de consultation, y compris les consultations régionales avec les Peuples Autochtones, pour leur permettre de participer pleinement et efficacement à l'élaboration de normes de la BAD sur les peuples autochtones.**

Merci d'avance pour votre soutien.

Respectueusement,



M. Kanyinke Sena

Représentant régional pour l'Afrique de l'Est, le Comité de Coordination des Peuples Autochtones d'Afrique (IPACC)

Membre de l'Instance Permanente sur les Questions Autochtones de l'ONU (UNFPII)

¹ [Indigenous Peoples In Africa: The Forgotten Peoples? The African Commission's work on indigenous peoples in Africa](#)

CC:

Mbarack Diop, Expert en Chef des politiques de sauvegarde, ORQR.3

Anthony Nyong, Chef de division, ORQR.3

Simon Mizrahi, Directeur, ORQR

No.	Nom / Organisation	Pays
1.	Friends of Lake Turkana	Kenya
2.	Mercy Mbogho, Kwetu Training Centre	Kenya
3.	Kene Joy Lenu, Ogoni Women Development Institute	Nigeria
4.	West Africa Coalition for Indigenous People's Rights (WACIPR)	Nigeria
5.	Gino Cocchiaro	South Africa
6.	Movement for the Survival of the Ogoni People (MOSOP)	Nigeria
7.	Muliro Farmers Conservation Group	Kenya
8.	Unusa Karimu	Cameroon
9.	Kapupu Diwa Mutimanwa	DRC
10.	Margaret Lomonyawy	Uganda
11.	Jennifer Koinante	Kenya
12.	Daniel M. Kobei, Ogiek Peoples Development Program	Kenya
13.	Baba Festus, !Khwa Ttu	South Africa
14.	Martha Ntoipo, Lonuido Community Development Organization	Tanzania
15.	Nama Traditional Leaders Association	Namibia
16.	Sada Albachir	Niger
17.	Sindayigaya J. Baptiste	Burundi
18.	Messe Venant	Cameroon
19.	Goreth Mutarutwa	Burundi
20.	Handaine Mohamed	Morocco
21.	Diane Nduwimana	Burundi
22.	Imelde Sabushimike	Burundi
23.	Dieudonné Ndayikeje	Burundi
24.	Saoudata Aboubacrine, Tin Hinan	Niger

25.	Luc Dieudonné Kounouho, Nature Tropicale ONG	Benin
26.	Jean Paul Ntungane	Rwanda
27.	Kone Lassana	Cote d'Ivoire
28.	Marthe Muhawenimana	Rwanda
29.	Mohamed Almoctar Ag Mohamed	Mali
30.	Doweri Dismas	Burundi
31.	John Koringo	Kenya
32.	Keikabile Mogodu	Botswana
33.	L. M. Ole Kosyando	Tanzania
34.	Evariste Ndikumana	Burundi
35.	Latifa Douch	Morocco
36.	Agnes Leina, Il'laramak Community Concerns	Kenya
37.	Abdi Kadir Kurewa	Kenya
38.	Alice Nyamihanda	Uganda
39.	Vidal Bamanze	Burundi
40.	Emmanuel Nengo	Burundi
41.	Lucy Mulenkei	Kenya
42.	Penninah Zaninka	Uganda
43.	Aline Wetewabo	DRC
44.	Albachir Aboubacar	Niger
45.	Jean Nganga	Rep. of Congo
46.	Aissatou Oumarou	Chad
47.	Bayaga Evariste	Burundi
48.	Dominique Bikaba	DRC
49.	Beatrice Kabinogo	Uganda
50.	Aliye Dallu	Ethiopia
51.	Kebele Anota	Ethiopia
52.	Gambo Aminatu Samira	Cameroon
53.	Gladman Chibememe	Zimbabwe